

COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 23 AOUT 2016

Présents : MMs. CHAMBARD, SEGHIER, PINEAU, BONO
Excusés : MMs. BOULORD, BOYER, MARTIN, REPELLIN, ROBIN.

ENTENTES

N°1 : U15 : AS GRESIVAUDAN / CA GONCELIN
Entente gérée par GRESIVAUDAN

N°2 : U17 : CA GONCELIN / AS GRESIVAUDAN
Entente gérée par GONCELIN

N°3 : U13 : CHABONS / OYEU
Entente gérée par CHABONS

N°4 : U10/U11 : CHABONS / OYEU
Entente gérée par CHABONS

N°5 : U10 : VIRIEU / VALONDRAS
Entente gérée par VIRIEU

N°6 : U10 / U11 : VIRIEU / VALONDRAS
Entente gérée par VIRIEU

N°7 : U13 : VIRIEU / VALONDRAS
Entente gérée par VALONDRAS

N° 8 : U15 : CHABONS/ OYEU / VIRIEU / VALONDRAS
Entente gérée par OYEU

N°9 : U17 : CHABONS/ OYEU / VIRIEU / VALONDRAS
Entente gérée par CHABONS

N°10 : U19 : BALMES NORD ISERE / LAUZES
Entente gérée par LAUZES

N°11 : U17 : LAUZES / BALMES NORD ISERE
Entente gérée par LAUZES

N°12 : U15 : BALMES NORD ISERE / LAUZES
Entente gérée par BALMES NORD ISERE (attention : entente uniquement pour l'équipe 2 vu le nombre de licences 30 à Balmes NI)

N°13 : U17 : ECBF / EFDE
Entente gérée par ECBF

N°14 : U15 : ECBF / EFDE
Entente gérée par ECBF

N°15 : U13 : CHIRENS / ST CASSIEN
Entente gérée par CHIRENS

N°16 : U15 : CHIRENS / ST CASSIEN
Entente gérée par CHIRENS

N° 17 : U10-U11 : ST CASSIEN / CHIRENS
Entente gérée par ST CASSIEN

N° 18 : U17 : CHIRENS / ST CASSIEN
Entente gérée par CHIRENS

N°20 : U15 : CESSIEU / SEREZIN TOUR
Entente gérée par CESSIEU

N°21 : U13 : SEREZIN TOUR / CESSIEU
Entente gérée par SEREZIN

N°22 : SENIORS 4^e Division : FLACHERES / ECBF
Entente gérée par FLACHERES
Attention pas de possibilité de montée

EN ATTENTE POUR VALIDATION

N°19 : U10-U11 : CESSIEU / SEREZIN TOUR
Entente gérée par CESSIEU

Manque effectif de Sérezin, veuillez retourner le document complété pour validation

Courrier et demandes de CVL38 /La Sévenne

En U17 il manque les effectifs des 2 clubs : reformulez votre demande complétée

En U15 il manque effectifs précis sur votre document officiel. Par contre sur le courrier joint par CVL38 les effectifs annoncés de plus de 50 joueurs sur les 2 clubs ne nous semblent pas compatibles avec l'esprit des ententes. Pour CVL38, 25 joueurs devraient pouvoir permettre d'engager une équipe à 11 et une équipe à 8

COURRIERS

FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE : art 9.4-TITRE 2 des R.G. du district de l'Isère. Vous avez droit à 3 joueurs U20 en catégorie U19 uniquement si vous disputez les championnats promotion excellence ou 1^{ère} division. Interdiction d'utiliser un joueur U20 en coupe U19.

FROGES O.C : les licences étant délivrées par la ligue, il ne nous est pas possible de donner une réponse positive à votre requête.

Courrier de St Alban de Roche : concernant votre demande d'entente avec Domarin, la CR demande aux deux clubs de lui faire parvenir les documents officiels pour les deux catégories. L'inscription sera alors transmise à la commission sportive.

SECRETAIRE
Jean CHAMBARD